

Séance ordinaire du 5 août 2019

Province de Québec

Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce cinquième jour d'août deux mille dix-neuf (05-08-2019) à 19 h 30, au 1230, rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Nancy Mignault, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

FORMANT QUORUM

Ouverture de la séance

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de Monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

Monsieur le maire procède à la lecture de la pensée du mois :

« Cultiver le beau temps dans notre cœur nous permet d'affronter les tempêtes. »

Fabien Lecours

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

2. Adoption du procès-verbal
3. Correspondance
4. Trésorerie
5. Adoption des comptes fournisseurs
6. Adoption du Règlement numéro 380-1-2019 modifiant le règlement numéro 380-2011 sur l'enlèvement et la disposition des matières résiduelles
7. Avis de motion et dépôt – Règlement sur les feux extérieurs et abrogeant les articles 28 à 36 du Règlement 411-2011 sur la prévention incendie
8. Autorisation de signataires – Entente portant sur un droit de passage, l'installation et l'entretien d'un abribus à la sortie sur le chemin des Dalles - Lot 2 545 702 du cadastre du Québec - Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie
9. Modification de la résolution numéro 2018-09-245 - Nomination de la personne désignée pour l'application de la Politique sur la gestion des cours d'eau de la MRC de Maskinongé
10. Rejet de soumission – Acquisition d'un abri d'entreposage

Séance ordinaire du 5 août 2019

11. Autorisation à demander des soumissions sur invitation pour la fourniture de sel déglaçant
12. Demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 1051, 4^e Rang, lot 4 089 533 du cadastre du Québec
13. Demande d'autorisation - Droit de passage et accès gratuit à la salle Jules-Bellemare du Centre communautaire – Marcheurs du pèlerinage Marie-Reine-de-la-Paix - 2019
14. Autorisation d'embauche de moniteurs - Tournoi de balle familial des Sauterelles
15. Embauche d'un ouvrier spécialisé classe 1/Hygiène du milieu – Statut temps plein
16. Embauche d'un journalier classe 1 – Statut saisonnier à temps partiel
17. Motion de félicitations – Madame Jessie Petit et Monsieur Benjamin Grand, propriétaires du Camping Les Lions D'Or – Classification quatre étoiles par Camping Québec
18. Motion de félicitations – Monsieur Gaëtan Léveillé – Nomination à titre d'officier CPS-ECP de l'année 2019 – Comité des prix nationaux
19. Affaires diverses
- Période de questions
20. Clôture de la séance

2019-08-193

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot du maire

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes à la séance ordinaire du mois d'août 2019. Il leur fait état des divers travaux en cours dans la municipalité.

En premier lieu, il mentionne que les travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur la rue Saint-Alphonse seront terminés dans les prochains jours. Quant à eux, les travaux d'aqueduc et de voirie sur une partie de la rue Principale et de la route des Pins seront terminés dans les prochaines semaines.

En deuxième lieu, le maire souligne que, dans le dossier de municipalisation de rues du secteur du Lac Robert (rues Christian, Guillemette et Jean), un mandat a été donné à une firme d'arpenteurs pour délimiter les terrains et les rues. La firme devrait commencer son mandat dans les prochains jours.

Aussi, le maire annonce qu'en ce qui a trait au projet de travaux de réfection de la côte du rang des Grès, une visite des inspecteurs de la sécurité publique a eu lieu au début du mois d'août afin de constater les dommages qui y sont survenus. Le conseil municipal est actuellement en attente de l'approbation de la demande d'aide financière pour réaliser les travaux.

Il poursuit en mentionnant qu'à propos du projet de réfection d'une partie du chemin Le Petit-Saint-Étienne, une rencontre a eu lieu avec la représentante du cabinet du ministre des Transports qui a mentionné que son ministère est en attente d'une nouvelle enveloppe budgétaire pour que la municipalité puisse obtenir l'aide financière souhaitée.

Concernant le dossier d'aménagement d'un site plus sécuritaire au lien interrives de la Gabelle, le maire annonce que le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles a accepté de financer 50 % du coût des travaux et demande que l'autre partie des coûts soit assumée par le milieu. Étant donné que le lien interrives est d'utilité régionale, une

Séance ordinaire du 5 août 2019

demande d'aide financière au programme *Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR)* a été adressée au ministère des Affaires municipales et la municipalité est en attente d'une réponse à savoir si ce projet est recevable et correspond aux critères de ce programme.

En outre, le maire précise que le conseil municipal est en processus d'évaluation de quatre concepts de jeux d'eau qui ont été proposés à la municipalité. Le conseil municipal compte réaliser les travaux d'installation au parc des Grès en 2020.

En terminant, le maire précise que les divers travaux en cours au parc du secteur Saint-Thomas sont en voie d'être finalisés, en lien avec l'entente conclue avec la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie à la suite de la fermeture du Centre de services.

Robert Landry,
Maire

2. Adoption du procès-verbal

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2019 a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

2019-08-194

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Nancy Mignault et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2019 soit et est adopté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 2019-08-05 préparé par madame Josiane Pellerin, greffière adjointe, faisant état de la correspondance du mois;

2019-08-195

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 2019-08-05.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. Trésorerie

Rien à ce point.

5. Adoption des comptes fournisseurs

2019-08-196

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu d'approuver :

- Les déboursés, pour la période du *1^{er} au 31 juillet 2019*, totalisant 208 167,53 \$.
- Les comptes à payer, *au 31 juillet 2019*, au montant de 147 138,39 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 5 août 2019

Je soussignée certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Nancy Larocque,
Secrétaire-trésorière adjointe

Autorisation - Affectation de surplus – R.P.M. Tech Succ. Laval – Réparation du souffleur à neige

2019-08-197

Il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement, par une affectation de surplus, d'un montant de 3 491,39 \$, avant taxes, représentant les coûts pour la réparation du souffleur à neige, suivant l'estimation n° 9004149, datée du 10 juillet 2019, présentée par R.P.M. Tech Succ. Laval.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

6. Adoption du Règlement numéro 380-1-2019 modifiant le règlement numéro 380-2011 sur l'enlèvement et la disposition des matières résiduelles

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a adopté, le 11 juillet 2011, le Règlement numéro 380-2011 *sur l'enlèvement et la disposition des matières résiduelles*;

CONSIDÉRANT que la municipalité est actuellement desservie par un entrepreneur qui utilise des camions mécanisés pour effectuer la collecte des ordures ménagères;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'abroger l'article 5.2 de la section II du Règlement 380-2011 intitulée « Déroulement de la collecte régulière des ordures ménagères »;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter des modifications aux dispositions de l'article 5.3 de la section II du Règlement 380-2011 intitulée « Déroulement de la collecte régulière des ordures ménagères », portant sur l'emplacement et l'orientation des bacs roulants en bordure de rue;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter des modifications aux dispositions de l'article 7 de la section II du Règlement 380-2011 intitulée « Déroulement de la collecte régulière des ordures ménagères », portant sur les matières non recueillies;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 8 juillet 2019, par Marc Bastien, inscrit au livre des délibérations sous le numéro 2019-07-171, et que ledit projet de règlement y a été dûment déposé;

2019-08-198

POUR CES MOTIFS, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le Règlement numéro 380-1-2019 *modifiant le règlement 380-2011 sur l'enlèvement et la disposition des matières résiduelles*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 5 août 2019

7. Avis de motion et dépôt – Règlement sur les feux extérieurs et abrogeant les articles 28 à 36 du Règlement 411-2011 sur la prévention incendie

2019-08-199

Richard St-Pierre **donne** avis de motion que lors de la prochaine séance ou lors de toute séance subséquente, le conseil étudiera et adoptera, s'il y a lieu, un règlement sur les feux extérieurs et abrogeant les articles 28 à 36 du Règlement 411-2011 *sur la prévention incendie*, et dépose ledit projet de règlement.

8. Autorisation de signataires – Entente portant sur un droit de passage, l'installation et l'entretien d'un abribus à la sortie sur le chemin des Dalles - Lot 2 545 702 du cadastre du Québec - Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a approuvé, par la résolution numéro 2018-07-186, le projet d'espaces multimodaux proposé par les Transports collectifs de la MRC de Maskinongé, pour l'implantation d'un abribus et d'un stationnement à vélos dans la municipalité;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal avaient décidé initialement d'installer l'abribus à la Halte Iris sur la rue Principale, mais que finalement ils considèrent que son installation serait plus profitable sur le chemin de Dalles, soit sur le lot 2 545 702 appartenant à la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès désire conclure une entente avec la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie, soit l'*Entente portant sur un droit de passage, l'installation et l'entretien d'un abribus à la sortie sur le chemin des Dalles*;

CONSIDÉRANT que cette entente permettra à la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès d'installer un abribus sur le lot 2 545 702, d'y entrer, d'y stationner et d'y circuler à pied et en véhicules de toute nature pour l'entretien dudit abribus;

CONSIDÉRANT que ladite entente fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était ici au long reproduite;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès ont pris connaissance de ladite entente et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

2019-08-200

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nancy Mignault et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte l'*Entente portant sur un droit de passage, l'installation et l'entretien d'un abribus à la sortie sur le chemin des Dalles*. Il est aussi résolu que le maire, monsieur Robert Landry, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Nathalie Vallée, soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

9. Modification de la résolution numéro 2018-09-245 - Nomination de la personne désignée pour l'application de la Politique sur la gestion des cours d'eau de la MRC de Maskinongé

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a conclu, par la résolution 2007-11-433, une entente avec la MRC de Maskinongé qui confie aux municipalités du territoire de la MRC de Maskinongé certaines responsabilités à l'égard des cours d'eau et prévoit les modalités de son application, en vertu des dispositions de l'article 108 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, 2005, c-6);

Séance ordinaire du 5 août 2019

CONSIDÉRANT que, par la résolution numéro 2018-09-245, le conseil municipal nommait Geneviève Massicotte, inspectrice en bâtiment et en environnement, à titre de personne désignée pour l'application de la *Politique sur la gestion des cours d'eau de la MRC de Maskinongé*;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer aussi Sabrina Charland, inspectrice adjointe en bâtiment et en environnement, à titre de personne désignée supplémentaire pour l'application de ladite politique;

2019-08-201

La résolution
2019-08-201 a
été modifiée par
la résolution
2020-04-092

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès nomme Sabrina Charland, inspectrice adjointe en bâtiment et en environnement, à titre de personne désignée supplémentaire pour l'application de la *Politique sur la gestion des cours d'eau* sous la juridiction de la MRC de Maskinongé sur le territoire de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès.

Il est aussi résolu que la présente résolution modifie la résolution numéro 2018-09-245.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. Rejet de soumission – Acquisition d'un abri d'entreposage

2019-08-202

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès rejette la soumission reçue à la suite de l'appel d'offres sur invitation transmis le 2 juillet 2019 relatif à l'acquisition d'un abri d'entreposage.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. Autorisation à demander des soumissions sur invitation pour la fourniture de sel déglaçant

2019-08-203

Il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à demander des soumissions sur invitation pour la fourniture de sel déglaçant, pour la saison hivernale 2019-2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12. Demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 1051, 4^e Rang, lot 4 089 533 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure consiste à permettre l'agrandissement d'une superficie de 56 m² d'un garage détaché qui possède actuellement 111,5 m², ce qui porterait sa superficie totale à 167,5 m², sur la propriété sise au 1051, 4^e Rang, portant le numéro de lot 4 089 533 du cadastre du Québec, située dans la zone 315;

CONSIDÉRANT que la demande contrevient à l'article 26.1.8 du *Règlement de zonage 405-2018* qui prescrit pour un garage détaché du bâtiment principal une superficie maximale de plancher de 100 m² pour un terrain ayant une superficie de 2000 m² et plus;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) à la suite de l'étude du dossier;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

Séance ordinaire du 5 août 2019

2019-08-204

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve la demande de dérogation mineure concernant le lot 4 089 533 du cadastre du Québec situé dans la zone 315, à l'effet d'autoriser l'agrandissement d'une superficie de 56 m² d'un garage détaché qui possède actuellement 111,5 m², ce qui portera sa superficie totale à 167,5 m², sur la propriété sise au 1051, 4^e Rang, à Saint-Étienne-des-Grès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. Demande d'autorisation - Droit de passage et accès gratuit à la salle Jules-Bellemare du Centre communautaire – Marcheurs du pèlerinage Marie-Reine-de-la-Paix - 2019

CONSIDÉRANT la correspondance du président du Comité des marcheurs du pèlerinage Marie-Reine-de-la-Paix, M. Guy Lavallée, dans laquelle il demande un droit de passage, en provenance de Saint-Boniface, sur le 6^e Rang et sur la rue Principale, vers le Cap-de-la-Madeleine, dans le cadre de la Neuvaine à la basilique de Notre-Dame-du-Cap, le lundi 12 août et le mardi 13 août 2019;

CONSIDÉRANT que la demande consiste également à obtenir une autorisation d'accès gratuit à la salle Jules-Bellemare du Centre communautaire pour une nuitée, du 12 au 13 août 2019;

CONSIDÉRANT que le comité a obtenu un permis d'événements spéciaux délivré par le ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service incendie, M. Daniel Isabelle, a été contacté pour confirmer la présence de détecteurs de fumée, relativement à la sécurité des personnes qui y dormiront, et pour confirmer la présence d'un veilleur de nuit par le Comité;

2019-08-205

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accorde le droit de passage aux marcheurs du pèlerinage Marie-Reine-de-la-Paix, en provenance de Saint-Boniface, sur le 6^e Rang et sur la rue Principale, en direction de la basilique Notre-Dame-du-Cap, le lundi 12 août et le mardi 13 août 2019. Il est aussi résolu que le conseil municipal autorise l'accès gratuit à la salle Jules-Bellemare du Centre communautaire, pour une nuitée, du 12 au 13 août 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. Autorisation d'embauche de moniteurs - Tournoi de balle familial des Sauterelles

2019-08-206

Il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise l'embauche de huit (8) moniteurs pour l'animation du Tournoi de balle familial des Sauterelles, sur une période de deux (2) jours (les 31 août et 1^{er} septembre) à raison de 8 heures par jour. Le salaire versé aux moniteurs est le salaire minimum plus un dollar, soit 13,50 \$/heure, pour un coût total de 1 728 \$, auquel s'ajoutent des avantages sociaux, le tout tel que spécifié à la convention collective.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 5 août 2019

15. Embauche d'un ouvrier spécialisé classe 1/Hygiène du milieu – Statut temps plein

CONSIDÉRANT la résolution 2019-04-094 par laquelle le conseil municipal autorisait la directrice générale à procéder à un appel de candidatures pour le poste d'ouvrier spécialisé de classe 1/Hygiène du milieu, de statut temps plein;

CONSIDÉRANT que la candidature de monsieur Samuel Thiffeault a été retenue et que ce dernier désire occuper le poste;

2019-08-207

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès embauche monsieur Samuel Thiffeault au poste d'ouvrier spécialisé de classe 1/Hygiène du milieu, de statut temps plein. Le salaire et les avantages sociaux sont ceux prévus à la convention collective en vigueur pour ce poste.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16. Embauche d'un journalier classe 1 – Statut saisonnier à temps partiel

CONSIDÉRANT la résolution 2019-05-130 par laquelle le conseil municipal autorisait la directrice générale à procéder à un appel de candidatures pour le poste de journalier de classe 1 saisonnier à temps partiel;

CONSIDÉRANT que la candidature de monsieur Yves Raymond a été retenue et que ce dernier désire occuper le poste;

2019-08-208

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès embauche monsieur Yves Raymond au poste de journalier classe 1, statut saisonnier à temps partiel. Le salaire et les avantages sociaux sont ceux prévus à la convention collective en vigueur pour ce poste.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17. Motion de félicitations – Madame Jessie Petit et Monsieur Benjamin Grand, propriétaires du Camping Les Lions D'Or – Classification quatre étoiles par Camping Québec

2019-08-209

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement les propriétaires du Camping Les Lions d'Or, Madame Jessie Petit et Monsieur Benjamin Grand, dont l'emplacement touristique a reçu la classification quatre étoiles par Camping Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18. Motion de félicitations – Monsieur Gaëtan Léveillé – Nomination à titre d'officier CPS-ECP de l'année 2019 – Comité des prix nationaux

2019-08-210

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement Monsieur Gaëtan Léveillé qui recevra un prix pour sa nomination à titre d'officier CPS-ECP de l'année 2019, lors d'une cérémonie organisée par le Comité des prix nationaux, à Victoria, en Colombie-Britannique.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 5 août 2019

19. Affaires diverses

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 19 h 55;
Fin : 20 h 20.

20. Clôture de la séance

2019-08-211

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que la séance soit levée à 20 h 21.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.,
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Je, Robert Landry, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.